

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3053

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à la société BMES pour le programme de recherche et de développement COV KO**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3053**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à la société BMES pour le programme de recherche et de développement COV KO**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La chimie et l'environnement représentent, aujourd'hui, le deuxième secteur industriel de la région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec environ 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, ce secteur économique a été reconnu par la labellisation, le 12 juillet 2005, d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale nommé AXELERA.

AXELERA s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur, devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe et une référence internationale de l'innovation dans ce domaine. Les membres fondateurs sont Rhodia, Arkéma, IFP Energies Nouvelles, GDF-SUEZ et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

AXELERA représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur des écotechnologies que la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre.

Les projets de recherche et développement (R&D) labellisés par le pôle font l'objet deux fois par an d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre pluriannuelle avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibération du 11 mai 2009 et en application de l'avenant au contrat de performance approuvé par délibération n° 2011-2631 du Conseil du 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient. Le Conseil de communauté a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité AXELERA et a délibéré le 9 janvier 2012 la nouvelle répartition de l'autorisation de programme portant le montant l'autorisation de programme disponible au 9 janvier 2012 à 1 216 864 €.

Un nouveau projet de R&D, COV KO, labellisé par AXELERA et soumis dans le cadre du 13° appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), a été retenu officiellement par l'Etat et pour lequel la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien.

Le projet COV KO

L'objectif du projet COV KO est de développer deux gammes innovantes d'appareils, l'une autonome et l'autre intégrée au bâtiment, de traitement de l'air intérieur, intégrant un système de mesure et de contrôle de la qualité d'air en continu. Ces appareils basse consommation, permettront d'éliminer les COV (composés organiques volatiles) provenant notamment des matériaux de construction, de détruire les micro-organismes (virus, bactéries et champignons), ainsi que les odeurs. Ces gammes d'appareils répondront aussi bien aux exigences de secteurs peu pollués (habitat individuel : construction et rénovation) et de secteurs fortement pollués (milieux confinés à risques : établissements recevant du public (ERP), hôpitaux).

Le projet rassemble 9 partenaires dont 5 sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon :

BMES (porteur du projet, TPE, 69), Brochier Technologies (PME, 69), Atlantic (grand groupes, 69), IRCELYON (académique, 69), Vir Path (académique, Lyon I, 69), Ethera (PME, 38), Tera Environnement (PME, 38), OSSABOIS (grand groupe, 42), ALBEDO énergie (TPE, 73).

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

L'objectif de ce projet est d'obtenir un produit COV KO autonome et assemblé par BMES prêt à être mis sur le marché.

Retombées sanitaires

Les appareils COV KO répondront à la problématique de qualité de l'air tant en milieu médical que dans l'habitat et les établissements recevant du public (ERP), qui est devenue depuis quelques années un enjeu sociétal majeur.

Retombées économiques

Le consortium est constitué d'entreprises exclusivement rhônalpines avec une majorité d'acteurs présents sur le territoire communautaire. Un chiffre d'affaires cumulé de 13 M€ et 23 recrutements sont estimés pour les 2 PME du consortium deux ans après la fin du projet. Un brevet international, déposé par le consortium, est prévu sur l'assemblage des technologies.

Pour BMES : ouverture à un nouveau marché (traitement de l'air), assemblage des produits COV KO par BMES et leur commercialisation par BMES et Atlantic (leader sur le marché du génie climatique). Ce projet permet à BMES de s'assurer de nouveaux débouchés sur un large marché (habitat, hôpitaux, ERP, etc.).

Le montant total du projet est de 3 195 834,77 € sur 36 mois, dont 1 609 791,86 € financés par le FUI et les collectivités locales partenaires selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Villes	Assiette (en €)	Taux (%)	Subvention demandée	FUI (Etat)	Région Rhône-Alpes	Communauté urbaine	FEDER	Autres
BMES	Saint Priest (69)	564 290,95	45	253 931			253 931		
Albedo Energies	La Motte Servolex (73)	148 643,74	30	44 593,12	22 296,56				22 296,56
Atlantic	Meyzieu (69)	317 587,20	25	79 396,80	79 396,80				
Brochier Technologies	Villeurbanne (69)	499 462,83	45	224 758,27		224 758,27			
CNRS	Villeurbanne (69)	82531,79	100	82 531,79	82 531,79				
Ethera	Grenoble (38)	549 713,3	45	247 370,99	117 370,99				130 000
Ossaboïs	Sain Julien de la Vetre (42)	100 264	25	25 066					25 066
Tera Environnement	Crolles (38)	401 710	30	120 513					120 513
Université Claude Bernard	Lyon (69)	531 630,96	100	531 630,96	266 315,48			265 315,45	
Total		3 195 834,77		1 609 791,62	567 911,62	224 758,27	253 931	265 315,45	297 875,56

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet COV KO, en apportant une subvention de 253 931 € au profit de la société BMES, selon les modalités définies dans la convention cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'État sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour soutenir le projet de R&D relatif au pôle de compétitivité AXELERA, pour la période 2012-2015 d'un montant de 253 931 € au profit de la société BMES dans le cadre de sa participation au projet COV KO.

b) - la convention-cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires de ces projets portant sur leur engagement sur la période 2012-2015,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société BMES définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° OP02O1553 le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 - compte 204 21 - fonction 90 - opération n° OP02O1553, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 786 € en 2012,
- 76 180 € en 2013,
- 76 179 € en 2014,
- 50 786 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.